

	<b>C.E.T. DE HALLEMBAYE</b>		
	<b>Description du projet de post-gestion du C.E.T.</b>		
	Type de fiche : Exploitation		
	Actualisation : le 31 janvier 2011		
	www.issep.be		

## Thème : description de la phase de post-gestion du C.E.T. de Hallembaye

### HALLEMBAYE 1

#### Généralités

Le C.E.T. de Hallembaye 1 est entré dans sa phase de post-gestion depuis la fin de son exploitation en 1999 pour les « déchets organiques » et en 2001 pour les « mâchefers ».

La mise en place d'une étanchéité de surface durable munie d'une pente minimale est indispensable pour limiter au maximum les infiltrations d'eau de pluie au travers des déchets.

Sur cette couche étanche, différentes couches de terre sont installées. Celles-ci ont un rôle de substrat pour la végétation qui y est plantée. À Hallembaye, les réaménagements prévus prennent en compte les aspects topographiques et paysagers. En effet, la réhabilitation vise à se rapprocher de la topographie initiale du site (avant exploitation par l'industrie extractive) tout en s'intégrant au contexte environnant de la Montagne Saint-Pierre.

Actuellement, la réhabilitation est réalisée par les côtés. Le capping définitif n'interviendra qu'après stabilisation du tassement des déchets (lorsque le tassement résiduel sera inférieur à 1,5 % par an).

Le réaménagement de Hallembaye 1 est provisoire sur le plateau et le flanc ouest. À terme, Hallembaye 2 viendra recouvrir une partie de ces zones.

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques est actuellement en cours sur la partie réhabilitée de Hallembaye 1. Ce projet devrait voir le jour dans le courant de l'année 2011 ou début de 2012.

#### Réhabilitation

Seuls les talus délimitant la décharge à l'est ont fait l'objet d'une réhabilitation définitive. Les différentes couches aménagées sur les talus se présentent comme suit :

- ❖ une couche de terre végétale d'une épaisseur de 30 cm ;
- ❖ une couche de matériaux locaux (terre de remblai et/ou craie) de 70 cm d'épaisseur ;
- ❖ une géogrille « Fortrac » (type 55/30-20), ce matériau est souvent utilisé pour la stabilisation de talus ou le renforcement de sols à faible portance ;
- ❖ un géosynthétique drainant « Enkadrain ».

La réhabilitation se déroule en deux phases :

- ❖ Première phase : mise en place d'un géotextile drainant et d'au moins un mètre de terre, suivi d'un ensemencement.
- ❖ Deuxième phase : lorsque les tassements seront réduits, mise en place d'un « capping » étanche (smectite, membrane PEHD, terre,...) suivi d'un ensemencement et /ou boisement.

#### Réseau de collecte des percolats

Le système mis en place lors de l'exploitation est toujours fonctionnel et permet de récolter les percolats et de les traiter.

#### Réseau de collecte du biogaz

Le système de dégazage mis en place, 27 puits au total, permet de récolter le biogaz produit et de l'envoyer vers la station de valorisation (moteur) ou de destruction (torchère).

## HALLEMBAYE 2

**Généralités**

Le C.E.T. est encore en phase d'exploitation. Celle-ci est accordée jusqu'au 25 juin 2029.

**Réhabilitation**

Non réalisée pour l'instant.

**Réseau de collecte des percolats**

La récolte des percolats en phase de post-gestion sera identique à celle en cours actuellement. Les percolats seront récoltés séparément par le système de drainage et envoyés vers la station de pompage et les bassins de stockage. De là, ils seront envoyés par canalisation vers la STEP via la galerie construite sous le C.E.T.

**Réseau de collecte du biogaz**

A l'inverse de Hallembaye 1, la collecte du biogaz est assurée au moyen d'un système de dégazage par le bas. L'extraction du biogaz est effectuée au moyen des puits (au nombre de 45 dans un premier temps), à l'aide de collecteurs situés en fond de décharge directement au-dessus du système de drainage de fond. L'extraction est active, c'est-à-dire qu'elle met en jeu un système d'extraction type turbines ou pompes. Ce biogaz est acheminé vers la torchère ou le moteur (valorisation).